

Article

« La dualité démographique de la Belgique »

R. André

Cahiers de géographie du Québec, vol. 13, n° 30, 1969, p. 321-332.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/020881ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

LA DUALITÉ DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE

par

R. ANDRÉ

Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles

La minorisation wallonne

La population de la Belgique se divise en deux communautés linguistiques principales dont le comportement démographique diffère nettement. La population wallonne, de langue française, la moins nombreuse, s'accroît beaucoup plus faiblement que la population flamande. Le déclin wallon persiste tout au long du XX^e siècle et aujourd'hui cette communauté vaut moins du tiers de la population alors que les Flamands représentent 55% de l'effectif total. Ainsi l'apport de Bruxelles où les francophones dominent et l'apport de la région de langue allemande ne permettent plus à la population de langue française d'atteindre les 50% (tableau 1).

La minorisation wallonne se révèle plus prononcée encore dans le cadre de la population de nationalité belge (tableau 2). L'exclusion des étrangers de la statistique dégage que la baisse actuelle des pourcentages de Wallons et de Bruxellois correspond à une diminution d'habitants sensible en Wallonie et importante dans la capitale, alors que la région flamande enregistre un gain substantiel (tableau 3). Ce dynamisme démographique des fortes concentrations d'étrangers des régions industrielles wallonnes et de l'agglomération bruxelloise masquent l'ampleur de la décadence de la population francophone.

Tableau 1 *Population des régions linguistiques (toutes nationalités)*

Régions linguistiques	Nombres absolus		Pourcentages	
	31/12/1961	31/12/1968	31/12/1961	31/12/1968
Région de langue néerlandaise	5 063 974	5 373 578	55,1	55,8
Région de langue française	3 045 275	3 119 817	33,2	32,4
Région de langue allemande	57 697	61 480	0,6	0,6
Bruxelles-Capitale	1 022 795	1 077 035	11,1	11,2
BELGIQUE	9 189 741	9 631 910	100,0	100,0

Tableau 2 *Population belge (étrangers exclus) des régions linguistiques*

Régions linguistiques	Nombres absolus		Pourcentages	
	31/12/1961	31/12/1968	31/12/1961	31/12/1968
Région de langue néerlandaise	4 962 175	5 214 838	56,8	58,3
Région de langue française	2 764 753	2 759 762	31,7	30,8
Région de langue allemande	55 521	57 353	0,6	0,6
Bruxelles-Capitale	953 806	921 160	10,9	10,3
BELGIQUE	8 736 255	8 953 113	100,0	100,0

Tableau 3 *Évolution de la population des régions linguistiques du 31/12/1961 au 31/12/1968*

Régions linguistiques	Bilans de la population totale 1961-1968		Bilans de la population belge 1961-1968	
	Nombre absolu	%/pop. de 1961	Nombre absolu	%/pop. de 1961
Région de langue néerlandaise	+ 309 604	+ 6,1	+ 252 663	+ 5,1
Région de langue française	+ 74 542	+ 2,4	- 4 991	- 0,2
Région de langue allemande	+ 3 783	+ 6,6	+ 1 832	+ 3,3
Bruxelles-Capitale	+ 54 240	+ 5,3	- 32 646	- 3,4
BELGIQUE	+ 442 169	+ 4,8	+ 216 858	+ 2,5

La situation démographique stationnaire de la Wallonie dépend de la médiocrité de son accroissement naturel (tableau 4). Malgré le soutien d'une population étrangère nombreuse, tous les arrondissements wallons sauf ceux d'Arlon et de Bastogne présentent un taux d'accroissement naturel inférieur à la moyenne du pays, alors que seulement trois arrondissements flamands, Anvers, Audenarde et Gand sont dans ce cas (figure 1) ¹.

Tableau 4 *Les mouvements de la population (Belges et étrangers) dans les régions linguistiques en 1968*

Régions linguistiques	Naissances	Décès	Taux pour 1 000		
			Accroissements naturels	Accroissements migratoires	Accroissements totaux
Région de langue néerlandaise	15,48	11,20	+ 4,28	+ 0,47	+ 4,75
Région de langue française	13,77	14,52	- 0,75	+ 1,53	+ 0,78
Région de langue allemande	17,50	11,42	+ 6,08	+ 1,84	+ 7,92
Bruxelles-Capitale	13,05	14,02	- 0,97	- 1,02	- 1,99
BELGIQUE	14,66	12,59	+ 2,07	+ 0,66	+ 2,73

En 1968, année où le taux d'accroissement naturel du pays est très bas, Bruxelles-Capitale et 10 arrondissements wallons ont des taux négatifs qui indiquent que les gains de la population étrangère n'ont pu compenser les pertes de la population belge. La zone ardennaise avec ses pourtours et l'arrondissement de Mouscron sont les deux seules régions de Wallonie où il naît plus de Belges qu'il n'en meurt !

Ces variations régionales correspondent à des différences de fécondité qui se dégagent à travers les taux de fécondité légitime 1961-1962 de la population totale. Le taux du pays, 126 naissances pour 1 000 femmes mariées âgées de moins de 45 ans, était dépassé par les valeurs de tous les arrondissements flamands sauf celles d'Anvers, de Gand et de Louvain

¹ L'arrondissement d'Arlon est le seul en Wallonie à posséder de 1964 à 1968 un taux supérieur à la moyenne nationale. Dans la figure 1, par un souci de simplification de la légende, nous avons inscrit l'arrondissement de Bastogne dans la catégorie n° 3, alors qu'il appartient à la catégorie n° 4 en 1964 et en 1968 ; de même l'arrondissement de Furnes doit être rangé dans la catégorie n° 4 en 1966 et en 1968 et, enfin, l'arrondissement des Six communes tombe dans la catégorie n° 4 en 1967. Hormis ces trois exceptions, chaque arrondissement se maintient chaque année dans sa catégorie. Ainsi la baisse de l'accroissement naturel du pays qui s'observe de 1964 à 1968 et qui est liée à une chute du taux de natalité n'est pas un phénomène régional mais un fait général. Une analyse détaillée de l'évolution de la fécondité depuis 1961 met en évidence une diminution des probabilités d'agrandissement des familles dans les deux régions linguistiques.

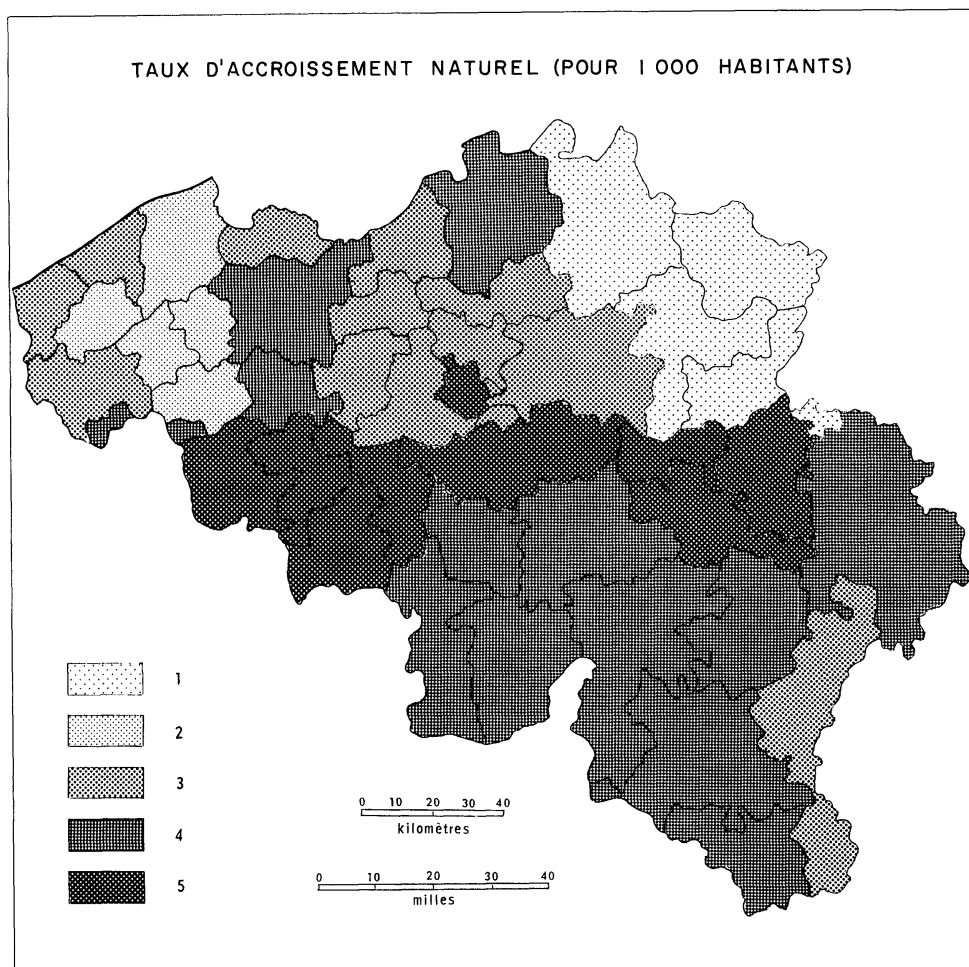


Figure 1

Légende

Groupes

	1964	1965	1966	1967	1968
1	11,77 à 19,85	11,22 à 17,21	10,40 à 16,61	9,50 à 14,63	8,60 à 12,76
2	7,58 à 10,37	7,23 à 9,19	6,91 à 7,62	5,56 à 6,43	4,20 à 5,91
3	5,53 à 7,57	4,84 à 6,30	4,16 à 5,96	3,65 à 5,02	2,47 à 3,65
4	2,60 à 5,45	1,62 à 4,44	1,10 à 3,65	0,67 à 3,46	-0,24 à 2,13
5	-0,53 à 2,17	-4,49 à 0,87	-3,87 à 0,67	-3,38 à 0,31	-5,72 à -0,79
Belgique	5,41	4,25	3,78	3,25	2,07

alors que seulement les taux de huit arrondissements tous ardennais lui étaient supérieurs, le contraste se révélant plus vif encore à travers les valeurs de la population de nationalité belge.

Ce survol régional de la fécondité souligne qu'il existe pas une dualité démographique sur le plan de la natalité. En effet, si le contraste des natalités est net entre la Campine et le nord de la Wallonie plus Bruxelles, les natalités ardennaise et flamandaise voisinent et correspondent à des fécondités similaires. . . mais l'Ardenne est très peu peuplée et toutes les régions wallonnes à forte densité sont à faible fécondité.

Tableau 5 *Importance des groupes de personnes âgées et de personnes jeunes dans la population totale aux 31/12/1947 et 31/12/1961 (les 4% les plus forts et les 4% les plus faibles en 1961)*

Arrondissements	% de personnes âgées de — de 20 ans		Arrondissements	% de personnes âgées de 60 ans et plus	
	1947	1961		1947	1961
Maaseik	45,1	44,2	Maaseik	9,1	8,7
Hasselt	39,5	40,8	Hasselt	9,4	10,0
Turnhout	40,5	39,9	Turnhout	10,3	11,2
Tongres	36,6	37,7	Tongres	12,4	12,9
Waremmme	25,2	27,9	Waremmme	18,7	20,9
Huy	23,7	27,7	Huy	20,2	22,1
Liège	22,1	26,8	Ath	20,3	22,1
Bruxelles	23,1	25,7	Tournai	19,8	22,3

La dénatalité de la Wallonie déjà sensible à la fin du XIX^e siècle a provoqué un vieillissement prononcé de la population wallonne qui se poursuit. Vieillissement par le sommet puisque les pourcentages les plus élevés de personnes âgées s'observent en Wallonie (tableau 5) où deux arrondissements seulement, Arlon et Bastogne, présentaient en 1961, un pourcentage de sexagénaires inférieur à la moyenne du pays (17,9%) alors que tous les arrondissements flamands sauf ceux d'Audenarde, d'Eeklo et de Gand étaient dans ce cas.

Vieillissement par la base puisque la population de la plupart des arrondissements wallons compte peu de jeunes (tableau 5). En 1961, sur 41 arrondissements, 16 présentaient une valeur des moins de 20 ans inférieure au 30,5% du pays et, sur ces 16 arrondissements, 3 seulement étaient en région flamande.

Le contraste entre le nord et le sud du pays est plus fort encore si on utilise une statistique portant uniquement sur la population de nationalité belge. Ainsi, au 31/12/1961, 9 arrondissements wallons comptaient au moins 21% de sexagénaires (figure 2).

Cette brève analyse de la démographie régionale de la Belgique permet de conclure que la Wallonie possède un dynamisme démographique si faible et une structure si vieillie qu'ils mettent en cause le maintien quantitatif de cette population qui ne progresse plus que par le soutien des étrangers. Cette situation dégradée a été révélée au grand public par le Rapport Sauvy² qui préconisait des politiques de sauvegarde. Cette étude s'appuyait sur le recensement de 1947 et sur les statistiques de l'état civil de 1961 et des années antérieures. Examinons sur la base de données plus récentes ces politiques et leurs chances.

Le choix d'une politique

Dans son rapport, monsieur A. Sauvy présentait comme premier objectif un arrêt du vieillissement démographique et dégageait la nécessité d'une politique de relèvement de la natalité en Wallonie tout en précisant que ses effets très lents obligeaient à recourir à une politique migratoire³.

² R. PRESSAT et A. SAUVY, *Le problème de l'économie et de la population en Wallonie*, Revue du Conseil Economique Wallon, janvier-avril 1962, nos 54-55, pp. 1 à 51.

³ R. PRESSAT et A. SAUVY, *op. cit.*, voir p. 32 et p. 35.

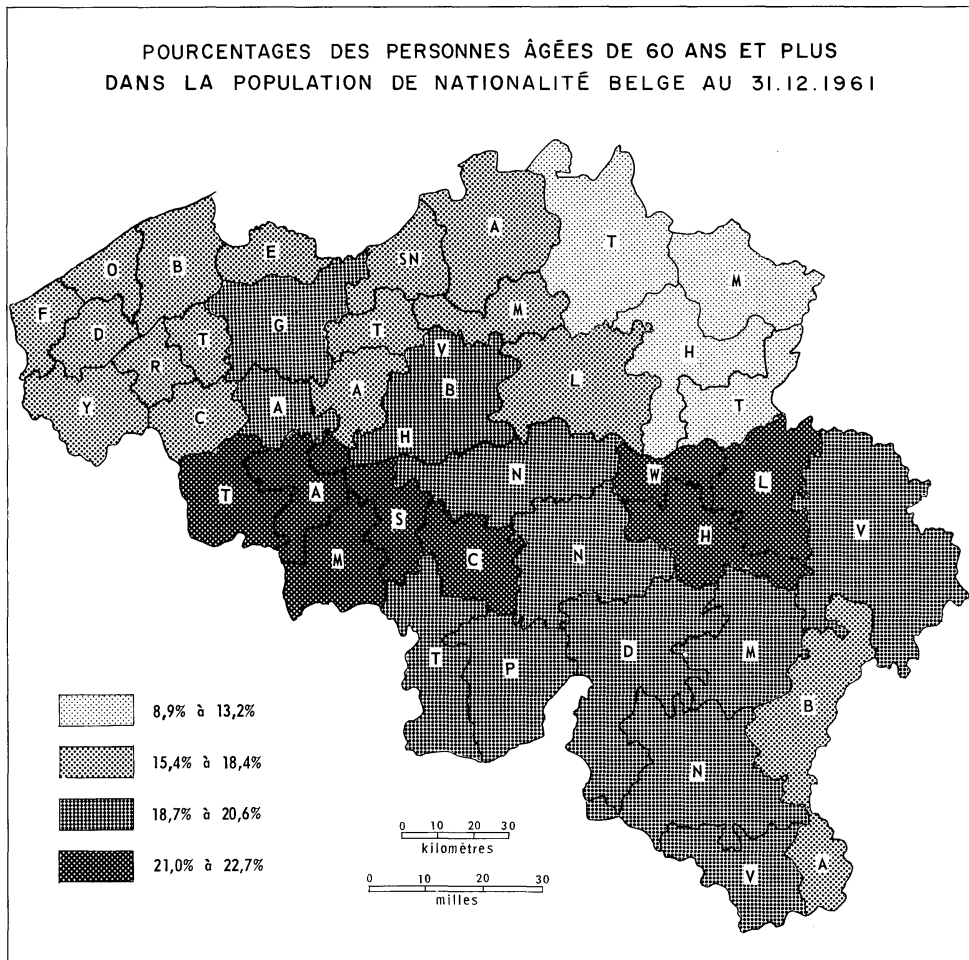


Figure 2

Le rapport Sauvy soulignait que la Wallonie était à l'avant-garde du vieillissement et qu'en 1975 elle compterait 16,4% de personnes âgées de 65 ans et plus, alors qu'en région flamande on en dénombrerait 13,0%, valeur analogue à celles atteintes par l'Allemagne, l'Angleterre et la France. L'évolution prévue tend à se réaliser puisqu'aujourd'hui, en 1970, la région wallonne présente 14,5% de personnes âgées de 65 ans et plus et la région flamande, 12,1%⁴. Un vieillissement d'un tel niveau est exceptionnel dans le monde.

La cause démographique du vieillissement est la baisse de la fécondité⁵, ce qui implique comme remède le recours à une politique de soutien des naissances. Monsieur A. Sauvy a démontré dans son rapport qu'une telle

⁴ Ces calculs ont été établis par l'Institut National de Statistique. Bulletin de statistique 1967, n° 1, + 2, pp. 5 à 18.

⁵ R. ANDRÉ, *Le vieillissement de la Belgique*, Institut de Sociologie, U.L.B., 1969, 143 pages, voir p. 9 et suivantes.

politique ne parviendrait pas à enrayer en quelques années le vieillissement, même avec l'appoint d'une politique migratoire. Pour aboutir sur la période allant du 31/12/1959 au 31/12/1974 à un arrêt du phénomène, il eut fallu, en plus du gain naturel prévu de 57 000 personnes, un apport supplémentaire de 144 000 jeunes résultant d'une hausse de 25% des naissances et de 608 000 adultes provenant des migrations. Or, le simple alignement sur le vieillissement des autres pays d'Europe occidentale obligeait déjà à un effort démographique si important qu'il apparaissait utopique dès l'abord. En effet, pour atteindre cet objectif limité, les naissances devaient augmenter de 20% et donner à la Wallonie un supplément de 118 000 jeunes et le solde migratoire devait apporter 427 000 personnes ⁶.

L'évolution démographique de la Wallonie du 31/12/1961 au 31/12/1968 montre que sur ces 7 années les deux politiques citées n'ont pas été réalisées ni même approchées. En effet, la première politique postule pour la Wallonie un gain total de 809 000 personnes du 31/12/1959 au 31/12/1964 et la seconde, une progression de 602 000 personnes sur la même période.

On est loin du compte puisque les 3 068 000 habitants de la Wallonie au 31/12/1959 ⁷ retenus dans le Rapport Sauvy sont devenus 3 181 657 au 31/12/1968, ce qui se traduit par un gain de 113 000 personnes en neuf ans. Mais ces valeurs trahissent la réalité, car, au cours de la période 1958-1968, des changements administratifs liés aux nouvelles lois linguistiques ont modifié la définition géographique de la région de langue française. Au 31/12/1961, la région de langue française selon l'ancienne définition utilisée dans le Rapport Sauvy comptait 3 038 796 habitants alors que selon la détermination nouvelle, avec l'ajoute de la région de langue allemande, elle réunissait 3 102 972 personnes. La population de la Wallonie est donc passée de 3 102 972 personnes au 31/12/1961 à 3 181 657 personnes au 31/12/1968, réalisant une hausse médiocre de 78 685 habitants en 7 ans, ce qui dégage sans équivoque l'absence, depuis le Rapport Sauvy, d'une politique démographique tant nataliste que migratoire.

Toutefois, les migrations méritent une analyse particulière, car les bilans migratoires sont nettement positifs en Wallonie (tableau 4) ⁸. Ce signe de la persistance de l'appel de main-d'oeuvre du bassin minier wallon semble en contradiction avec la crise économique qui y perdure. La Wallonie subit un double phénomène migratoire qui se traduit par un apport de l'étranger et par une perte à destination de Bruxelles, le gain compensant avec excès le déficit.

Ainsi, la Wallonie enregistre une diminution de sa population de nationalité belge (tableau 2) provoquée à la fois par un accroissement naturel négatif et par un bilan migratoire déficitaire, alors qu'elle bénéficie d'une augmentation de sa population étrangère liée à un accroissement naturel positif et à un gain migratoire (tableau 6). Toutefois, si les bilans avec l'extérieur se soldent par un apport de personnes de nationalité étrangère, les mouvements migratoires de la Wallonie avec Bruxelles se soldent pour

⁶ R. PRESSAT et A. SAUVY, op. cit., voir p. 35 et p. 36.

⁷ 3 068 000 habitants représentent la valeur estimée au 31/12/1959 et 3 038 796 habitants, la valeur recensée au 31/12/1961.

⁸ Les bilans migratoires de la Wallonie ont été positifs chaque année de 1963 à 1968, le maximum étant de 5,90% en 1964 et le minimum de 0,61% en 1966.

les étrangers comme pour les Belges par des pertes. Ainsi, Bruxelles-Capitale est devenu depuis 1961 le foyer attractif le plus important pour la population étrangère (tableau 6).

Dans le cadre d'une analyse de la dualité démographique belge, il faut dégager les traits actuels du dynamisme bruxellois qui dépend de mouvements migratoires complexes. Un examen des échanges migratoires entre Bruxelles-Capitale et le reste du pays prouve que l'agglomération des 19 communes perd des habitants au profit du pays (tableau 7) et que les gains observés proviennent dès lors d'un apport migratoire extérieur, c'est-à-dire en provenance directe de l'étranger.

Tableau 6 *Population étrangère dans les régions linguistiques (taux pour 1 000 habitants)*

	31/12/1947		31/12/1961		31/12/1968	
		%		%		%
Région de langue néerlandaise	102 727	22,6	101 799	20,1	158 740	29,5
Région de langues française et allemande	194 012	64,6	282 698	91,1	364 182	114,5
Bruxelles-Capitale	70 880	74,1	68 989	67,5	155 875	144,7
BELGIQUE	367 619	43,2	453 486	49,3	678 797	70,5

Tableau 7 *Populations et bilans migratoires intérieurs de la région bruxelloise du 31/12/1963 au 31/12/1968*

Années	Bruxelles-Capitale		Ancien arrondissement de Bruxelles (a)	
	Population au 31/12	Bilan migratoire intérieur	Population au 31/12	Bilan migratoire intérieur
1963	1 040 523		1 471 131	
1964	1 057 923	- 2 833	1 496 234	+ 2 350
1965	1 065 921	- 3 972	1 512 482	+ 1 891
1966	1 074 586	- 2 942	1 528 345	+ 1 693
1967	1 079 181	- 4 050	1 539 595	+ 777
1968	1 077 035	- 4 835	1 542 836	- 136
1964 à 1968		-18 632		+ 6 575

(a) Territoire formé par les arrondissements de Bruxelles-Capitale, des Six communes et de Hal-Vilvorde.

Les mouvements avec l'intérieur du pays soulignent que l'agglomération bruxelloise s'étale et s'implante sur les territoires voisins des arrondissements de Hal-Vilvorde et des Six communes et que sa banlieue s'épanouit sur les territoires proches des arrondissements de Nivelles et de Louvain (tableau 8). Les échanges avec la Wallonie se soldent au contraire par des apports substantiels qui soulignent la décadence économique de la Wallonie industrielle particulièrement vive dans la province de Hainaut qui subit une hémorragie migratoire. Enfin, les échanges avec la région flamande s'équilibrent, mais aboutissent au total à une perte bruxelloise légère. Toutefois, une analyse des échanges de la région flamande avec l'arrondissement de Bruxelles dans son ancienne conception montre une attraction bruxelloise marquée qui se solde dans ce cas par un bilan positif (tableau 8). Ces traits principaux des migrations avec la région bruxelloise sont synthétisés au niveau régional

dans le tableau 9 (figure 3)⁹ qui montre avec clarté la différence de comportement des régions wallonne et flamande ainsi que l'originalité du littoral dans la zone flamande et du Hainaut en Wallonie. Sur le plan bruxellois, ceci se traduit par une francisation des 19 communes grâce à l'apport wallon et à la préférence marquée par les Flamands pour la région périphérique de Hal-Vilvorde. Ainsi, le contraste s'accroît entre la ville de dominance francophone et la banlieue flamande.

Tableau 8 Migrations intérieures de la région bruxelloise de 1964 à 1968

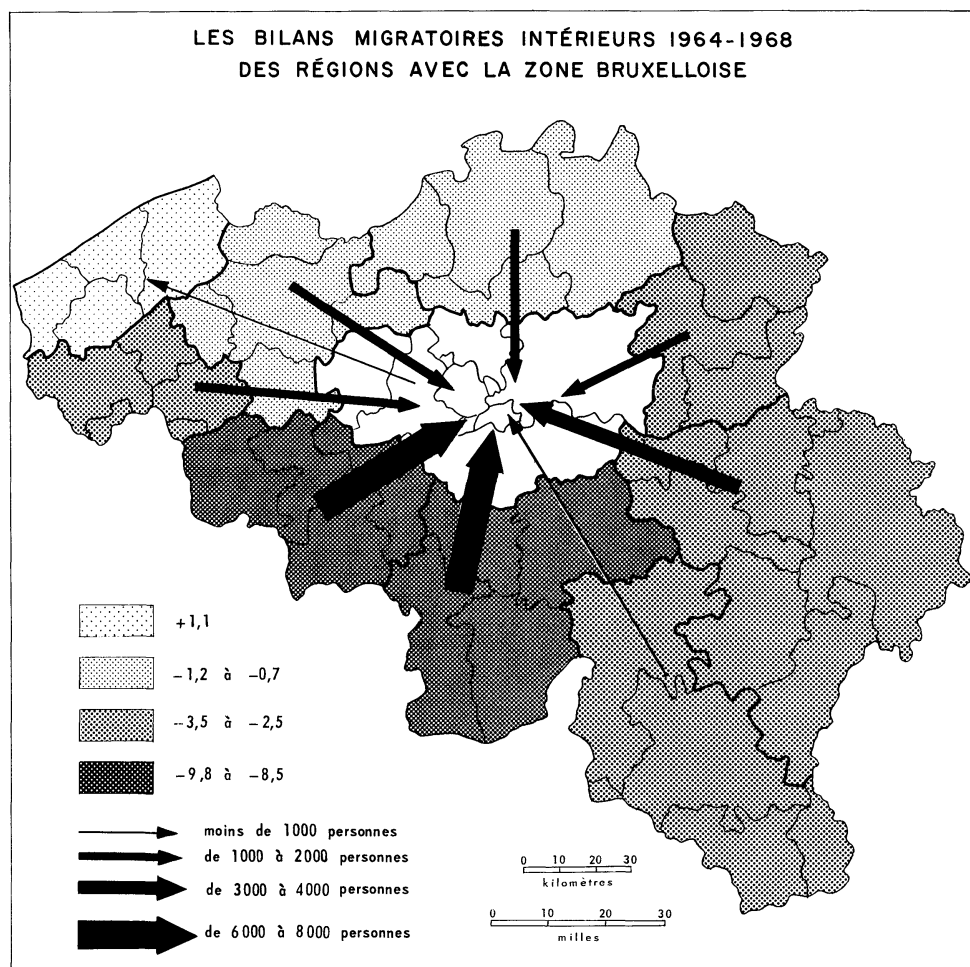
<i>Arrondissements</i>	<i>Pertes et gains migratoires de Bruxelles-Capitale 1964-1968</i>	<i>Pertes et gains migratoires de l'arrondissement de Bruxelles (ancien territoire) (a) 1964-1968</i>
Hal-Vilvorde	- 17 363	
Six-communes	- 5 985	
Louvain	- 1 677	- 1 650
Nivelles	- 9 749	- 10 948
Charleroi	+ 5 082	+ 5 280
Mons	+ 3 351	+ 3 440
Soignies	+ 1 051	+ 989
Liège	+ 2 136	+ 2 420
Anvers	+ 145	+ 400
Alost	- 3	+ 407
Gand	+ 271	+ 578
Termonde	- 463	- 222

(a) Territoire formé par les arrondissements de Bruxelles-Capitale, Hal-Vilvorde et des Six communes.

Les processus migratoires observés en Wallonie sont la négation d'une politique migratoire efficace et présentent des effets désastreux sur le nombre d'actifs de la région wallonne, accentuant encore le déclin lié aux phénomènes de structure. Le rapport Sauvy contient un calcul de l'évolution future de la population active qui s'appuie sur les taux d'activité de l'année 1954 du département du Nord pour la Wallonie et des départements de la Somme et de la Seine-Maritime pour les régions flamandes ; ces perspectives tiennent compte en outre de la variation des taux due à la prolongation de la scolarité. Les résultats obtenus attribuent à la Wallonie 912 000 actifs masculins en 1960 et 881 000 en 1975, les valeurs pour les femmes varient de 365 000 en 1960 à 352 000 en 1975. Ainsi, dans ces perspectives, l'ensemble de la main-d'œuvre wallonne diminue de 44 000 unités en 15 ans alors qu'elle s'accroît de 90 000 personnes sur la même période en zone flamande¹⁰.

⁹ La figure 3 donne la définition géographique de chacune des régions du tableau 9 ; il s'agit des aires d'attraction des agglomérations principales du pays. Voir R. ANDRÉ, *Géographie des mouvements migratoires intérieurs en Belgique*, Revue de l'Institut de Sociologie, U.L.B., 1970, n° 2.

¹⁰ R. PRESSAT et A. SAUVY, op. cit., voir pp. 17 et 18.

**Figure 3**

Confrontons ces valeurs avec les résultats des recensements de 1947 et de 1961. Au cours de la période séparant les deux recensements, la population active du pays a nettement diminué chez les hommes et a nettement augmenté chez les femmes. Ces deux évolutions contraires se totalisent pour donner un léger gain qui correspond toutefois à une chute marquée du taux d'activité (tableaux 10 et 11). Ainsi, la population active de la Wallonie perdait près de 110 000 unités en quatorze ans malgré un léger gain de la main-d'oeuvre étrangère alors que la région flamande augmentait son nombre d'actifs de près de 100 000 (tableau 10). Certes, cette dualité de comportement se traduit dans les deux cas par une chute du taux d'activité masculine, mais il faut souligner que le taux wallon était au dessus de la valeur du pays en 1947 et le taux flamand en dessous, tandis qu'en 1961 le taux wallon est en dessous du taux national alors que le taux flamand le dépasse d'un rien (tableau 11).

De plus, la comparaison des valeurs recensées au 31/12/1961 avec les effectifs estimés par le Rapport Sauvy au 1/1/1960, c'est-à-dire deux

Tableau 9 Bilans des régions avec la région bruxelloise au cours de la période 1964-1968 (gains et pertes par rapport aux régions) (taux ‰ par rapport à la population de chaque région au 31/12/1963)

Régions	Pertes et gains	
	Nombre absolu	Taux ‰
Littoral	+ 469	+ 1,1
Anvers	- 1 094	- 0,7
Gand	- 1 088	- 1,2
Limbourg	- 1 516	- 2,5
Meuse et Lorraine	- 581	- 2,6
Liège	- 3 632	- 3,4
Courtrai	- 1 977	- 3,5
Charleroi	- 7 523	- 8,5
Hainaut occidental et central	- 6 325	- 9,8

Tableau 10 Population active des régions au 31/12/1947 et au 31/12/1961

Régions	Hommes			Femmes			Total		
	Population active			Population active			Population active		
	1947	1961	Bilan	1947	1961	Bilan	1947	1961	Bilan
Région flamande	1 322 013	1 345 019	+ 23 006	392 231	467 304	+ 75 073	1 714 244	1 812 323	+ 98 079
Région wallonne	952 136	822 905	-129 231	252 217	271 947	+ 19 730	1 204 353	1 094 852	-109 501
Arrondissement de Bruxelles	410 919	411 714	+ 795	176 468	193 574	+ 17 106	587 387	605 288	+ 17 901
BELGIQUE	2 685 068	2 579 638	-105 430	820 916	932 825	+111 909	3 505 984	3 512 463	+ 6 479

ans plus tôt, montre que les calculs du Rapport Sauvy étaient optimistes, et ce pour les deux régions (tableau 12). Or, à partir de ces valeurs surélevées et dans la perspective d'un accroissement annuel de 0,5% de la population active wallonne, A. Sauvy dégageait déjà la nécessité d'une augmentation de 100 000 actifs impliquant une immigration de 133 000 personnes. Les valeurs recensées indiquent que ces 100 000 personnes supplémentaires ne permettraient même pas d'atteindre les valeurs de la population active au 1/1/1960 retenues par le Rapport Sauvy.

Cette évolution de la population active de la Wallonie mérite réflexion. D'abord, le vieillissement des structures démographiques a entraîné une augmentation du pourcentage des adultes qui a été plus prononcé dans une Wallonie plus vieillissante. Ainsi, la Wallonie qui profitait en outre d'une immigration flamande sensible à la fin du XIX^e siècle et, dès 1920, d'une immigration étrangère originaire d'Europe centrale et d'Italie, enregistrait une croissance de son taux d'activité correspondant à une hausse de sa population active. Tout cela se traduisait encore au recensement de 1947 par un taux d'activité wallon supérieur au taux flamand. Cela explique aussi qu'un malthusianisme démographique entraînant un vieillissement prononcé peut s'installer sans éveiller des craintes et sans amoindrir le niveau de vie.

Or, de 1947 à 1961, l'évolution de la structure des âges de la Belgique est autre. Certes, le vieillissement par le sommet s'est poursuivi et même intensifié, mais il est accompagné d'un rajeunissement par la base lié à une reprise de la fécondité et, dès lors, le pourcentage d'adultes diminue, ce qui entraîne la baisse du taux d'activité. Le phénomène s'est marqué davantage en Wallonie comme le montre la comparaison de l'évolution des pourcentages d'adultes dans les arrondissements des deux grandes agglomérations flamandes d'Anvers et de Gand et des deux grandes agglomérations wallonnes

Tableau 11 Taux d'activité en % des régions au 31/12/1947 et au 31/12/1961

Régions	Hommes		Femmes		Total	
	1947	1961	1947	1961	1947	1961
Région flamande	62,2	57,5	18,3	19,7	40,1	38,5
Région wallonne	65,0	55,6	17,1	17,5	41,0	36,0
Arr. Bruxelles	67,3	60,7	25,6	25,4	45,2	42,0
BELGIQUE	63,9	57,4	19,0	19,9	41,2	38,2

Tableau 12 Comparaison des valeurs du recensement du 31/12/1961 et des perspectives au 1/1/1960 du Rapport Sauvy

Régions	Hommes		Femmes		Total	
	Valeurs prévues (Rapport Sauvy 1/1/60)	Valeurs recensées 31/12/61	Valeurs prévues (Rapport Sauvy 1/1/60)	Valeurs recensées 31/12/61	Valeurs prévues (Rapport Sauvy 1/1/60)	Valeurs recensées 31/12/61
Région flamande	1 415 000	1 345 000	645 000	467 000	2 060 000	1 812 000
Région wallonne	912 000	823 000	365 000	272 000	1 277 000	1 095 000

Tableau 13 *Les personnes âgées de 20 à 59 ans en 1947 et en 1961 dans la population totale (en %) dans le pays et dans quelques arrondissements*

Arrondissements	1947	1961
Anvers	58,1	53,2
Gand	55,5	51,4
Liège	60,2	53,3
Charleroi	60,0	52,5
BELGIQUE	56,2	51,6

de Liège et de Charleroi (tableau 13). Dans les régions wallonnes, la baisse du taux d'activité est telle qu'elle se traduit par une chute des effectifs (tableau 10).

Cette crise démographique aiguë a coïncidé avec une crise économique provoquant la fermeture de nombreuses mines de houille du bassin wallon et accentuant, par restriction d'emplois, la dépression démographique. Une politique de renouveau wallon doit donc comporter un programme de reconversion économique, mis sur pied d'ailleurs, et dont les timides résultats apparaissent dans toute la zone minière. Toutefois, une politique de redressement wallon doit comporter aussi un volet démographique. L'ignorer ou le négliger conduit inévitablement à l'échec du programme économique, car une population vieillie sans dynamisme démographique est une masse défavorable à l'implantation d'industries techniquement neuves. Plus qu'autrefois, l'industrie se soumet à l'humain qui l'attire !

Dans le cadre belge, une politique de renouveau démographique devra s'appuyer sur une politique nataliste. Hélas, le faible pourcentage de femmes en âge de procréer de la Wallonie impose, dans le cas favorable d'une hausse marquée de la fécondité, des résultats quantitatifs médiocres dans l'immédiat, alors qu'une hausse semblable de la fécondité aurait de suite des effets sensibles dans la région flamande. La minorisation de la Wallonie s'accroîtrait donc au moment même où l'élan d'une nouvelle jeunesse entraînerait une diminution de l'importance des adultes. Dès lors, deux options s'imposent ; d'une part la nécessité d'une politique nataliste régionale ; d'autre part un arrêt de l'émigration vers Bruxelles et une accentuation de l'apport migratoire étranger. Ceci provoquerait grâce à une régénérescence du groupe des adultes combinée avec la poussée des jeunes un arrêt du vieillissement. Mais le remède complexe n'en reste pas moins financièrement très lourd d'autant que le succès est pour le XXI^e siècle et que la crise se prolonge.